

Monsieur le président,

La CGT FINANCES PUBLIQUES condamne votre projet de poursuivre la fermeture des Trésoreries.

Cette réorganisation du réseau, cette casse du maillage territorial, découle des politiques ultralibérales menées ces dernières années et que nous combattons.

Sous l'objectif affiché de réduire les coûts, elle a pour objectif réel de permettre la poursuite des suppressions d'emploi sans se préoccuper de la qualité du Service Public.

Elle participe à la désertification des campagnes et nuit gravement au principe d'égalité face à l'impôt.

Elle éloigne également les ordonnateurs des comptables.

Comme pour les restructurations passées vous n'avez pas pris l'attache du CHSCT avant de présenter cette fermeture de poste au CTL, or le CTL doit avoir connaissance des préconisations de cette instance pour pouvoir statuer utilement.

Le 25 avril 2017 vous avez adopté unilatéralement la modification du règlement intérieur des CTL. Celui-ci précise à l'article 4 :

« Les convocations sont, sauf cas d'urgence, adressées aux membres titulaires du comité **quinze jours avant la date de la réunion**. Elles sont accompagnées de l'ordre du jour de la réunion et, autant que possible, des documents qui s'y rapportent.

S'ils ne peuvent pas être transmis en même temps que les convocations et l'ordre du jour, les documents qui se rapportent à cet ordre du jour doivent être adressés aux membres titulaires du comité **au moins huit jours avant** la date de la réunion. »

Pour un projet au 1^{er} janvier 2018, il n'y a pas d'urgence.

Vous ne respectez pas les délais imposés par ce règlement intérieur et nous invitez, en moins de huit jours, à préparer un CTL dont le dossier préparatoire comprend de nombreux documents.

La fermeture de la Trésorerie de Montoire, n'est pas un dossier léger qui peut se traiter en toute hâte pour répondre à des impératifs calendaires de la DGFIP.

Le sujet est sérieux,
il va changer la vie de nos collègues,
il va avoir un impact considérable sur notre mission de Service Public,
et va sensiblement modifier les échanges entre ordonnateurs et comptables.

Pour toutes ces raisons, la CGT FINANCES PUBLIQUES refuse de siéger à ce CTL.